

# INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



## En bref...

### Adresse touchée

416, boulevard René-Lévesque Est

### Investissements

2 100 000 \$

### Calendrier

Du 12 août 2019 à janvier 2020

### Horaire

L'horaire des travaux est celui permis par la Ville de Montréal :  
du lundi au samedi, entre 7 h et 19 h  
Travaux dans les logements :  
du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h

### Entrepreneur

Construction Jean Béliveau inc.

## Travaux majeurs de rénovation

Les travaux de la Phase I se poursuivent pour remettre en état l'enveloppe du bâtiment et remplacer les fenêtres. Ceux de la Phase II incluent des travaux de maçonnerie sur une portion du mur donnant sur la ruelle (rue Notre-Dame-de-Lourdes) et une partie de la cour arrière. Ces travaux visent à éliminer les infiltrations d'air et d'eau. Ainsi, votre immeuble sera plus étanche et votre confort sera amélioré.

Les travaux de la Phase II comprennent aussi la réfection et l'amélioration de la cour intérieure et la mise à jour du système d'incendie. Grâce à ces travaux, votre environnement de vie sera plus agréable et le bâtiment, plus sécuritaire.

### Dans l'immeuble et à l'extérieur :

- ▶ Les fenêtres des logements et des aires communes seront remplacées (sauf celles déjà remplacées lors de la Phase I).
- ▶ La maçonnerie sur une portion du mur donnant sur la ruelle et une partie de la cour arrière sera remplacée; les joints seront refaits.
- ▶ Les équipements d'alarme d'incendie seront remplacés.
- ▶ La cour extérieure sera entièrement refaite.

### Dans les logements non habités :

- ▶ Des murs extérieurs seront entièrement reconstruits.
- ▶ Les cuisinettes donnant sur les murs à démolir seront reconstruites.
- ▶ Une partie des conduits de ventilation et les hottes seront remplacées.

**Questions concernant le traitement?**

**Patrick Lamoureux**  
au 514 527-5720,  
poste 55  
(Intervenant de la FOHM)

ou

**Stéphane Pelletier**  
au 514 617-8524  
(Responsable d'immeuble de la FOHM)

## Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ poussière, bruit et va-et-vient;
- ▶ accès restreint, voire interdit par moment, à la cour extérieure pendant les travaux dans la cour;
- ▶ accès restreint à la ruelle pendant les travaux de maçonnerie sur la portion du mur donnant sur la ruelle.

## Avec vous



**Une rencontre d'information** aura lieu le **13 août, à 13 h 30**, dans la cour arrière ou, en cas de pluie, dans la salle communautaire.

- **Vos intervenants, l'entrepreneur, les directeurs de projet de l'OMHM, les surveillants des travaux et l'agente de liaison** seront présents.
- Ils vous informeront sur les travaux à venir et répondront à vos questions et à vos préoccupations.

## À vous d'agir — Rôle du locataire

- Lorsque l'entrepreneur vous le demandera**, vous devrez :
  - dégager la zone d'accès aux équipements du système d'incendie (voir fiche en annexe);
  - respecter les périmètres de sécurité du chantier.
- Surveillez les avis sur la porte de votre logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. L'entrepreneur vous informera au moins 48 heures à l'avance. Les **rendez-vous** seront fixés entre **8 h et 17 h**.
- Assurez-vous d'être **présent aux rendez-vous fixés** pour le remplacement des équipements d'alarme d'incendie (jusqu'à 4 rendez-vous). Si vous ne pouvez pas y être, **désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un parent, un voisin ou un ami**.
- Si, pour une **raison majeure**, vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé** et vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer, **informez-en vos intervenants rapidement pour autoriser l'OMHM à entrer dans votre logement et à réaliser les travaux**.

*Merci!* *Votre patience et votre collaboration sont appréciées.*

Travaux réalisés par :



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine  
de Montréal



SCHL CMHC

Société  
d'habitation

Québec



**L'OMHM À VOTRE SERVICE!** | **514 872-OMHM (6646)**  
ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

# Votre système d'alarme-incendie

Découvrez les appareils que l'Office installe lorsqu'il met aux normes les équipements dans votre immeuble.

## Dans les logements



### Avertisseur de fumée

- ▶ Appareil qui détecte la présence de fumée dans votre logement

#### Le saviez-vous ?

- ▶ Cet appareil ne déclenchera pas une alarme dans les autres logements, seulement dans le vôtre. Il n'est pas relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office. Les pompiers ne seront donc pas appelés pour une légère fumée. Exemple : une rôtie qui brûle.
- ▶ Que faire si vous avez fait brûler votre rôtie et si vous voulez faire sortir la fumée de votre logement? Ouvrez une fenêtre plutôt que la porte de votre logement. De la fumée dans le corridor pourrait déclencher une alarme dans l'immeuble.
- ▶ Que faire si votre appareil produit un signal, mais qu'il n'y a pas d'incendie? Appuyez sur le bouton pour arrêter l'alarme.



### Détecteur de chaleur

- ▶ Appareil qui détecte la présence de chaleur dans votre logement



### Avertisseur d'incendie

- ▶ Lampe qui clignote et produit un signal sonore lors d'un incendie
- ▶ Permet d'alerter tous les locataires



### Alarme sonore

- ▶ Appareil qui produit un signal sonore lors d'un incendie
- ▶ Est installé dans la majorité des logements pour s'assurer que l'alarme est entendue partout.

#### Le saviez-vous ?

- ▶ Ces appareils sont reliés au panneau d'alarme-incendie situé au rez-de-chaussée de votre immeuble. Ce panneau permet de déterminer d'où provient l'alarme et d'agir rapidement.
- ▶ Le panneau d'alarme-incendie est relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office. Quand un signal est reçu au centre, l'Office s'assure que les pompiers ont été prévenus.

## Dans les aires communes



### Avertisseur de fumée

- ▶ Appareil qui détecte la présence de fumée dans les corridors et les cages d'escaliers
- ▶ Est relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office

## Que devez-vous faire s'il y a un feu ?

- ▶ **Sortez immédiatement** de l'immeuble.
- ▶ **Appelez les services d'urgence (911).**
- ▶ Une fois en lieu sûr, communiquez avec le centre d'appels de l'Office pour signaler l'incendie : 514 872-OMHM (6646)

